



**COMMUNE
DE
BOUGY-VILLARS**

CONSEIL GENERAL

Bougy-Villars, le 26 mars 2024

Extrait

Du procès-verbal du Conseil général de Bougy-Villars
Séance du 26 mars
Présidence : Monsieur Chris Chard

Le Conseil général de Bougy-Villars

- Vu la proposition de rémunération des membres des commissions adoc et CoGesFin, du bureau : Président, des Vices-Président/e/s, de la secrétaire ainsi que des membres du Conseil Général.
- Entendu la/les proposition/s de la commission CoGesFin chargée de son étude.
- Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour,

Décide

- **D'accorder une rémunération aux membres du Conseil général, des membres des commissions adhoc et CoGesFin, du bureau : Président, Vices-président/e/s, secrétaire.**

1. Conseil général

Chaque membre du Conseil général reçoit 50 Bodz' par séance du Conseil général à laquelle il assiste.

2. Commission CoGesFin

Chaque membre de la Commission de gestion et finance reçoit :

Indemnité fixe	CHF 650.- / an
Indemnité variable	CHF 25.- / heure hors séance du Conseil général

3. Autres commissions : ad hoc, commission de recours, etc.

Indemnité variable	CHF 25.- / heure hors séance du Conseil général
--------------------	-------------------------------------------------

4. Bureau du Conseil général (vices-présidents-es et scrutateurs-trices)

Indemnité fixe	CHF 650.- / an
Indemnité variable	CHF 25.- / heure hors séance du Conseil général

5. Secrétariat du Conseil général

Indemnité fixe CHF 700.- / séance du Conseil général
Indemnité variable CHF 35.- / heure hors séance du Conseil général

L'indemnité fixe couvre :

- Préparation et envois de l'ordre du jour,
- Préparation et envois des convocations des commissions adhoc et CoGesFin,
- Présence à la séance du CG,
- Suivi des séances du bureau et du CG,
- Procès-verbaux des séances du bureau et du CG.

L'indemnité variable couvre le surplus comme p.ex. les votations/élections cantonales/fédérales, communale et municipales, séances bureau du CG, communication et préparation liste des commerçants pour Bodz' et préparation des Bodz', envois/distribution.

6. Présidence du Conseil général

Indemnité fixe CHF 1'300.- / an
Indemnité variable CHF 25.- / heure hors séance du Conseil général

7. Délégations

Indemnité variable La rémunération versée par l'institution aux séances à laquelle il assiste pour autant que cela soit le cas.

À défaut, CHF 25.- / heure hors séance du Conseil général.

A toutes les personnes impliquées au sein du bureau du Conseil et des commissions respectives, Monsieur le Président les remercie chaleureusement.

Cet extrait de décision entre en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2024.
Ainsi délibéré en séance du 23 mars 2024

Pour le bureau du Conseil général

Chris Chard Président



Liliane Meylan, secrétaire

